

Réunion des délégués du personnel du 25 Mai 2018.

Comme vous avez pu le constater, notre très « chère » direction ne veut plus faire de compte rendu de réunion. À la place, nous avons droit à un vulgaire relevé de décisions. Mais la direction va encore plus loin ! Elle ne prend même plus la peine d'inscrire le nom des organisations syndicales qui ont déposé leurs revendications avant la réunion.

Par ces décisions, la direction bafoue des décennies de pratiques syndicales. Contrairement à la rédaction d'un compte rendu, la direction peut se permettre d'inscrire ses propres réflexions en dehors des réunions

Donc nous allons reprendre point par point l'ensemble des revendications que la CGT a déposées lors de la dernière réunion des DP.

En préambule de la réunion, la direction relève qu'une polémique a eu lieu lorsque le directeur de production a voulu enlever les panneaux d'informations et en particulier celui que la CGT avait déposé à propos du travail des samedis. Qu'elle soit rassurée, il n'y aura plus de polémique, car notre organisation syndicale continuera à avoir les mêmes pratiques syndicales qu'auparavant.

1/ Révision de l'ensemble des qualifications de l'onduleuse en prenant en compte la reconnaissance de la qualification du poste double face.

La CGT constate que la double face est le seul poste de l'onduleuse qui ne possède pas de coefficient. Or ce poste est bien occupé en permanence par un salarié, donc il fait parti de la liste des emplois de l'onduleuse. Et dans tous les cas, pour tenir ce poste, il faut qu'il y ait une formation au préalable.

Pour la direction, une grille a été mise place en 2010, il n'est pas question d'y revenir.

Les élus CGT indiquent qu'il y a une forte demande des salariés de l'onduleuse pour la reconnaissance de la polyvalence avec le poste double face. Cette reconnaissance permettrait de faire évoluer l'ensemble des qualifications de l'onduleuse.

2/ Versement d'une prime aux conducteurs qui ont en charge la formation des salariés à leur poste de travail.

Les élus CGT expliquent que le tutorat, qui permet d'accompagner les salariés pendant le temps de leur formation, y compris en validant avec l'agent de maîtrise les étapes de la formation, ce tutorat doit être reconnu et valorisé.

La direction pense que la formation fait partie du travail de tout le monde.

Pour la CGT, la reconnaissance du tutorat est légitime. Car il s'agit de transmettre un savoir pour former des salariés qui seront de futurs conducteurs qualifiés.

3/ Amélioration de l'accord 3X8.

- deux jours de congés supplémentaires. Cette revendication a été demandée pendant les assemblées, en début d'année, pour les NAO. Elle permettrait d'accorder plus de repos aux travailleurs en 3X8. Il est clairement établi que le 3X8 est nuisible pour la santé des salariés.

La direction répond qu'un tiers des salariés ne prennent pas régulièrement leurs RC et d'autres personnes sont dans une situation critique.

Cette affirmation ne peut tenir d'argument pour les salariés qui ont en besoin.

- Suppression du travail de nuit pour les salariés qui le souhaitent à partir de 55 ans.

Actuellement, l'accord 3X8 prévoit une disposition qui est assez limitée. Il reprend l'accord interprofessionnel de 2005. Celui-ci dit « *que les salariés de 55 ans et plus qui le souhaitent bénéficieront en accord avec l'employeur...d'aménagement de leur horaire de travail* ».

La direction s'appuie sur cette disposition pour refuser toute amélioration. Or force est de constater qu'elle n'est pas vraiment en faveur des salariés. Revoir cette disposition serait un vrai progrès social. Il faut s'appuyer sur les sites, au sein de Saica Pack France, où les salariés peuvent arrêter le 3X8 avec des compensations.

4/ Conditions de travail :

- Gestion du flux au DPV et réflexion pour l'amélioration des conditions de travail.

La direction dit que c'est un sujet sur lequel on a commencé à travailler. On a constaté que le flux n'est pas régulier puisqu'il y a des périodes où il y a des arrêts parce qu'on ne peut pas envoyer de palettes On a mesuré le temps de cycle. On veut fiabiliser le DPV et un travail de réflexion sur l'organisation pour améliorer les conditions de travail.

- Respect des horaires de travail : les élus CGT font remarquer qu'un salarié a effectué un 3X8 dans la même semaine. Ils souhaiteraient que la direction prenne des dispositions pour que cesse ces pratiques illégales.

La direction dit qu'elle ne cautionne pas ces pratiques et qu'elle rappellera les règles à l'encadrement.

5/ Prise en compte des jours fériés pour le calcul des heures supplémentaires

Cette revendication a pour but d'enlever toute ambiguïté sur la majoration en heures supplémentaires lorsqu'un jour férié tombe sur un jour ouvré pendant une semaine de 40H.

Les élus CGT ont relevé un article de la Convention collective qui dit ceci : « *afin d'assurer le maintien du salaire des heures non travaillées par suite du chômage du jour férié, le décompte des heures supplémentaires travaillées durant la semaine comprenant le jour férié sera effectué comme si le jour férié avait été normalement travaillé...* ».

La direction dit qu'elle vérifiera cet article.

6/ Augmentation des salaires pour 2018 :3%. La DG a décidé de clore les NAO 2018. Pour les élus CGT, il n'est pas question de rester sur une augmentation de salaire de 1,3% alors que l'inflation est à 1% à fin avril. D'autant plus qu'aucune clause de revoyure n'a été prévue si l'inflation dépassait les 1,3%. D'une manière ou d'une autre, la DG doit revenir à la table de négociation !

5/ Questions diverses : les élus relèvent des dysfonctionnements sur l'alimentateur du 718 ainsi qu'au niveau du rafraîchisseur sur l'Asahi. La direction note ces interventions

Mutuelle

La commission sociale du CCE a été réunie le 30 Mai. Etait présent ce jour là, le directeur régional d'Eovi
Les membres de cette commission ont eu les éléments concernant le contrat mutuelle et notamment les résultats 2017. Le contrat est quasiment à l'équilibre. En effet, le rapport entre les cotisations versées et les prestations fournis par la mutuelle est de 1,02%. C'est-à-dire que pour un euro cotisé, il y a 1,02€ dépensés (frais de gestion compris).

Une légère augmentation est prévue en 2019 liée à l'augmentation des honoraires des généralistes (de 23€ à 25€) et du forfait hospitalier (de 18€ à 20€ par jour).

Mais comme tous les deux ans la DG veut revoir notre contrat (c'est quasiment une habitude avec cette DG). Cette année ça n'a pas loupé !

En effet, celle-ci va faire un appel d'offre auprès des mutuelles pour revoir notre contrat actuel.

Pour la DG, il s'agit d'orienter les mutuelles vers deux directions:d'une part, sortir les conjoints (salariés dans une autre entreprise) avec cotisation à 81€. Si les conjoints veulent intégrer la mutuelle, il faudra ajouter une cotisation supplémentaire d'environ 30€ de plus.

D'autre part, allez vers une mutuelle avec des garanties de base et la possibilité de choisir des options supplémentaires (pour les salariés qui ont les moyens).

On voit bien l'orientation que souhaiterai prendre la DG pour notre complémentaire santé. D'une part casser le système de mutualisation des risques et des prestations, d'autres part faire des économies sur notre contrat de la mutuelle. Les élus CGT de la commission ont manifesté leurs désaccords. Car cette orientation va d'une part créer un déséquilibre financier du contrat de la mutuelle et surtout des inégalités entre les salariés en matière de prise en charge des soins